

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: MARCHE DE MAINTENANCES DES ONDULEURS ET SOURCES CENTRALES

DÉCISION N° DM-23-050 EN DATE DU 01 FEVRIER 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics.

VU les propositions financière reçus des sociétés BSAV, ORACK et SPIE pour signer un marché de maintenance des onduleurs et sources centrales pour les sites Espace Pierre Souweine, Cœur de Ville, Hôtel de Ville, Centre administratif, Espace Sorano, école élémentaire de l'Est Libération, Le Carré et la bibliothèque du Sud Alfred de Vigny,

CONSIDÉRANT que la proposition de la société SPIE, dont le siège social est situé 1-3 place de la Berline 93238 Saint Denis cedex, est la plus avantageuse financièrement et techniquement,

DÉCIDE

DE SIGNER un marché de maintenance des onduleurs et sources centrales avec la société SPIE, représentée par Monsieur Christophe LUCA, dument habilité à signer le marché.

Le marché est passé pour une durée d'un an et se décompose comme suit :

- Maintenance forfaitaire pour un montant de 4 260,94 € HT (5 113,13 € TTC)
- Prestations hors forfait pour un montant maximal de 35 739,06 € HT (42886,87 € TTC)
- Le montant maximum forfaitaire et hors forfait ne dépasseront pas 40 000 € HT (48 000 € TTC).

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230201-lmc1H10470H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/02/2023

Date de Publication : 01/02/2023

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des grands travaux, de l'habitat et des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230201-lmc1H10470H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/02/2023

Date de Publication : 01/02/2023